

**Candidat à la profession d'ingénieur (CPI) : un nouveau programme d'accès à la profession en vigueur dès le 1<sup>er</sup> avril**

**Montréal, le 28 mars 2019** – Poursuivant ses efforts en vue de renforcer ses mécanismes de protection du public, l'Ordre des ingénieurs du Québec annonce l'entrée en vigueur d'un [nouveau programme d'accès à la profession d'ingénieur](#) qui remplacera complètement l'actuel programme de juniorat à l'issue d'une période de transition de trois ans.

« L'objectif du nouveau programme est de mieux protéger le public en adoptant les meilleures pratiques en matière d'évaluation des compétences techniques et professionnelles des candidats. Pour s'assurer que les ingénieurs de demain possèdent les compétences à la hauteur des attentes de la société, les candidats seront mieux soutenus et encadrés », a déclaré la présidente de l'Ordre, Kathy Baig, ing., FIC, MBA.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, tous les nouveaux demandeurs de permis – qu'ils soient diplômés d'un établissement québécois ou formés à l'étranger – devront avoir satisfait aux exigences de ce nouveau programme pour porter le titre d'ingénieur et pour poser les actes réservés aux ingénieurs en vertu de la Loi sur les ingénieurs.

Les candidats à la profession d'ingénieur (CPI), qui seront soumis au Code de déontologie des ingénieurs, auront cinq ans pour réussir le programme, ce qui inclut :

- l'acquisition de six compétences en au moins 24 mois d'expérience pratique du génie supervisée et évaluée par un ingénieur ayant au moins trois ans d'expérience contemporaine ;
- la réussite de l'examen professionnel, à l'issue d'une formation théorique de 30 heures qui sera offerte en ligne.

Pour présenter le programme aux futurs diplômés en génie, l'Ordre a mené au cours du mois de mars une tournée de toutes les écoles et facultés de génie du Québec.

Pour les professionnels formés à l'étranger (PFÉ) issus de pays avec lesquels l'Ordre n'a pas d'entente, le nouveau programme annoncé aujourd'hui s'ajoute aux [changements mis en place l'an dernier](#) pour faciliter l'accès à la profession. En 2018-2019, plus de 20 % des demandes d'admission à l'Ordre provenaient de PFÉ, dont 74 % de titulaires d'un diplôme non reconnu dans le cadre d'une entente. Actuellement, les professionnels formés à l'étranger représentent 12 % des 66 000 membres de l'Ordre.

### **Période de transition**

Les 12 715 membres de l'Ordre qui ont actuellement le statut d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire auront le choix de s'inscrire au nouveau programme ou de terminer au cours des trois prochaines années l'actuel programme de juniorat. Toutefois, les permis d'ingénieur junior et d'ingénieur stagiaire n'existeront plus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **Renouveler la profession**

Au cours des cinq dernières années, l'Ordre a accueilli en moyenne 3 000 nouveaux professionnels chaque année dans ses rangs. Pendant la même période, seulement 2 045 nouveaux permis d'ingénieur de plein titre ont été délivrés annuellement en moyenne.

Ce nouveau programme d'accès à la profession est mis en place en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, règlement qui a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre le 8 octobre 2018 et approuvé par l'Office des professions du Québec le 22 février 2019.

### **À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 66 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie, ainsi qu'un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca).

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook [www.facebook.com/oiq.qc.ca](http://www.facebook.com/oiq.qc.ca)
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- YouTube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

- 30 -

Source : Patrick Leblanc  
Conseiller sénior en affaires publiques  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél. : 514 441-3697 (cell.)